



Paris, le 1<sup>er</sup> février 2008

*Le présent communiqué est un communiqué de Kelium S.A.S. qui est publié conformément à la Section 9b(1) du décret néerlandais relatif au contrôle des marchés de valeurs mobilières (Besluit toezicht effectenverkeer 1995) (le Bte 1995). La présente annonce ne constitue pas une offre visant des actions ou des obligations de Hagemeyer N.V.*

## DEUX NOUVEAUX MEMBRES S'APPRESENTENT A REJOINDRE LE FUTUR DIRECTOIRE DE HAGEMEYER EN CAS DE REALISATION DE L'OFFRE DE REXEL

*Il est fait référence à l'offre publique recommandée lancée par Kelium S.A.S. (l'« **Initiateur** »), une filiale indirecte de Rexel S.A. (« **Rexel** »), sur (i) l'intégralité des actions émises et en circulation qui composent le capital de Hagemeyer N.V. (« **Hagemeyer** ») et sur (ii) l'intégralité des obligations convertibles subordonnées émises et en circulation qui portent intérêt au taux fixe de 3,50% et arrivant à échéance en 2012 (l'« **Offre** »).*

Dans le cadre de l'Offre, Kelium annonce que la candidature de Maarten Henderson et de Henk Scheffers sera présentée à l'assemblée générale des actionnaires de Hagemeyer afin qu'elle statue sur leur nomination aux postes de membres du Directoire de Hagemeyer respectivement en qualité de *Hold Separate Manager* et de *Trustee* (les « membres du Directoire de catégorie B ») après l'annonce par l'Initiateur de l'inconditionnalité (*gestanddoening*) de l'Offre (qui est, entre autres, soumise aux autorisations des autorités de la concurrence, comme indiqué dans le document d'offre daté du 21 décembre 2007). Il est prévu que cette assemblée générale des actionnaires de Hagemeyer se tiendra dans les meilleurs délais postérieurement au règlement-livraison de l'Offre, à une date qu'il reste encore à déterminer.

Comme décrit dans le document d'offre daté du 21 décembre 2007 (le « **Document d'Offre** »), Rexel et Sonepar sont convenus de mettre en place une structure spécifique de gouvernance qui restera en place jusqu'au transfert à Sonepar de toutes les Entités Sonepar. Cette structure est conçue de manière d'une part à faciliter et à garantir la mise en œuvre dès que possible de la cession convenue de certaines entités à Sonepar, et d'autre part à s'assurer qu'entre temps, les Entités Sonepar seront gérées séparément des Entités Rexel.

Dans ce contexte, le *Hold Separate Manager*, Maarten Henderson, sera chargé du contrôle et de la supervision de la gestion des Entités Sonepar jusqu'à leur transfert à Sonepar et de la direction du processus de cession des Entités Sonepar.

Le *Trustee*, Henk Scheffers, sera en charge de la mise en œuvre et du bon déroulement de la cession des Entités Sonepar à Sonepar et devra s'assurer du respect du cadre de gouvernance et des autres mécanismes convenus entre Rexel et Sonepar afin d'assurer la réalisation de telles cessions.

Nous vous invitons à vous reporter aux chapitres 5.14.1(a) (Composition du Directoire) et 5.16.5 (Gouvernance) du Document d'Offre.

- Maarten Henderson, âgé de 59 ans, est Directeur non exécutif de PV Crystalox PLC, une société cotée à Londres, depuis 2007. Préalablement, Maarten Henderson a occupé divers postes en tant que Directeur Financier et membre du Directoire de plusieurs sociétés, notamment de Royal KPN N.V., cotée à Amsterdam et à New York, entre 2000 et 2004. Il a débuté sa carrière chez Philips Electronics N.V. en 1972 et est devenu membre du Directoire et Directeur Financier de Philips Kommunikations Industrie AG en 1996.
- Henk Scheffers, âgé de 60 ans, a été membre du Conseil d'Administration de SHV Holdings N.V. de 1999 à juin 2007. Précédemment, il était Directeur Financier et membre du Directoire de Leaseplan Corp. de 1993 à 1999. Il a débuté sa carrière chez Royal Bunge en 1974 et en a été le Président Directeur Général de 1982 à 1992. Il siège au sein de plusieurs Conseils de Surveillance et il est notamment membre du Conseil de Surveillance et Directeur du Comité d'Audit de Royal Friesland Foods et de Wolters Kluwer N.V. Il est également Membre du Comité d'Investissement de NPM Capital, membre du Conseil de Surveillance de Aalberts Industries N.V., et Vice-Président du Conseil de Surveillance de Flint Holdings N.V.

## Autres Informations

Le présent communiqué contient des informations sélectionnées et nous vous invitons à vous reporter au Document d'Offre pour de plus amples détails.

Des copies du Document d'Offre sont disponibles sur les sites Internet de Hagemeyer ([www.hagemeyer.com](http://www.hagemeyer.com)) et de Rexel ([www.rexel.com](http://www.rexel.com)), ainsi que sur le site Internet de l'agent d'information ([www.dfking.com](http://www.dfking.com)). Des copies du Document d'Offre sont également disponibles gratuitement auprès de l'Agent d'Echange et peuvent être obtenues en contactant l'Agent d'Echange à l'adresse indiquée ci-dessous.

Adresses :

### *Initiateur*

Kelium S.A.S.  
189-193, boulevard Malesherbes  
75017 Paris  
FRANCE

### *Hagemeyer*

Hagemeyer N.V.  
Rijksweg 69  
1411 GE Naarden  
PAYS-BAS  
Site internet : [www.hagemeyer.com](http://www.hagemeyer.com)

### *Agent d'Echange*

ABN AMRO Bank N.V.  
AS Exchange Agency MF 2020  
Kemelstede 2  
4817ST Breda  
PAYS-BAS  
Telephone +31 76 579 9455  
Fax +3176 579 9643  
e-mail : [servicedesk.beleggen@nl.abnamro.com](mailto:servicedesk.beleggen@nl.abnamro.com)

### *Agent d'information*

D.F. King  
2<sup>nd</sup> Floor, 2 London Wall Buildings  
London EC2M 5PP  
ROYAUME-UNI  
Telephone +44 20 7920 9700  
Site Internet: [www.dfking.com](http://www.dfking.com)

## CONTACTS REXEL:

### PRESSE

#### **Rexel**

Pénélope Linage  
☎ +33 1 42 85 76 28  
@ : [plinage@rexel.com](mailto:plinage@rexel.com)

#### **Brunswick**

Thomas Kamm  
☎ +33 1 53 96 83 92  
@ : [tkamm@brunswickgroup.com](mailto:tkamm@brunswickgroup.com)

#### **Citigate First Financial**

Claire Verhagen  
☎ +31 20 575 4010  
@ : [claire.verhagen@citigateff.nl](mailto:claire.verhagen@citigateff.nl)

### ANALYSTES FINANCIERS/ INVESTISSEURS

#### **Rexel**

Frédéric de Castro  
☎ +33 1 42 85 76 12  
@ : [fdecastro@rexel.com](mailto:fdecastro@rexel.com)

## CONTACTS SONEPAR:

### PRESSE

#### **Sonepar**

Claire Mialaret  
☎ + 33 1 58 44 13 03  
@ : [claire.mialaret@sonepar.com](mailto:claire.mialaret@sonepar.com)

#### **Gavin Anderson & Co.**

Fabrice Baron  
☎ + 33 1 53 32 61 27  
@ : [fbaron@gavinanderson.fr](mailto:fbaron@gavinanderson.fr)

### **A propos de Rexel**

Leader mondial de la distribution de matériel électrique, Rexel sert trois marchés finaux : l'industrie, le bâtiment résidentiel et le bâtiment tertiaire. Le Groupe est présent dans 29 pays, à travers un réseau de 1.957 agences et emploie 25.400 collaborateurs. Rexel a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 10,7 milliards EUR sur une base pro forma. Son principal actionnaire est un groupe d'investisseurs dirigé par Clayton Dubilier & Rice, Eurazeo et Merrill Lynch Global Private Equity.

Rexel est coté sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A, symbole RXL, code ISIN FR0010451203). L'action Rexel est intégrée aux indices NEXT 150, SBF 120 et CAC Mid 100.

*Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [www.rexel.com](http://www.rexel.com)*

### **A propos de Sonepar**

Le Groupe Sonepar est distributeur de matériels et de solutions techniques aux professionnels de l'électricité avec un chiffre d'affaires de 9,45 milliards d'euros en 2006 et une croissance annuelle moyenne à 2 chiffres au cours des 20 dernières années. De dimension mondiale, le groupe est aujourd'hui présent dans 29 pays sur 4 continents grâce à ses 23 000 collaborateurs.

Grâce à l'acquisition de son homologue hollandais Otra réalisée en 1982, Sonepar a doublé de taille et engagé son expansion européenne puis mondiale au travers d'autres acquisitions sélectives réalisées sur le continent américain et en Asie.

*Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [www.sonepar.com](http://www.sonepar.com)*

### **Avertissement**

L'Offre n'est pas faite et les actions et/ou les obligations objets de l'Offre ne seront pas acquises, directement ou indirectement, auprès de tout actionnaire et/ou obligataire dans tout pays où l'Offre ou son acceptation ne seraient pas conformes aux lois et réglementations en vigueur ou requerraient un enregistrement, une approbation ou un dépôt auprès de toute autorité réglementaire non expressément visée dans le Document d'Offre. Toute personne ayant obtenu une copie du Document d'Offre doit prendre bonne note desdites restrictions, s'y conformer et obtenir toute autorisation, approbation ou agrément requis. Toute mesure contraire auxdites restrictions est susceptible de constituer une violation des dispositions applicables dans les pays concernés. Ni l'Initiateur, ni Hagemeyer, ni aucun de leurs conseils ne pourront être tenus pour responsables de quelque violation desdites restrictions par quelque personne que ce soit.

En particulier, et de façon non limitative, l'Offre (i) n'est pas faite, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon, en Italie ou aux Etats-Unis d'Amérique ou par l'intermédiaire des postes Australienne, Canadienne, Japonaise, Italienne ou des Etats-Unis d'Amérique, ou par tout autre moyen ou instrument (y compris, de façon non limitative, par courrier, fax, télex et téléphone ou transmission électronique par Internet ou autres moyens) relatif au commerce intérieur ou extérieur de l'Australie, du Canada, du Japon, de l'Italie ou des Etats-Unis d'Amérique et (ii) ne pourra être acceptée ni par de telles voies, moyens ou instruments ni à partir de l'Australie, du Canada, du Japon, d'Italie ou des Etats-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué de presse sera également publié en langue anglaise. En cas de divergence entre les versions anglaise et française du présent communiqué, seule la version anglaise fera foi.